

Compte rendu :

Modalités de réalisation	Présentiel- 04/03/2022	
Objet	Comité consultatif : Réunion de lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Filières « Prairies et élevage en Bassée »	
Présentation	Préfecture de l'Aube	Stéphane Rouvé
	Chambre d'Agriculture Aube - Haute-Marne	Alaine Boulard
	Chambre d'Agriculture Aube - Haute-Marne	Jérôme Chaumontet
	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Simon Bezain
	Chambre d'Agriculture Aube - Haute-Marne	Didier Petit
Présents	Association Nature du Nogentais	Marie De Sainte Maresville
	Association Nature du Nogentais	Marion Sfiligoi
	Chambre d'Agriculture Aube - Haute-Marne	Frank Gallet
	Chambre d'Agriculture de la Marne	Maud Laffrique
	Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France	Guillaume Michel
	Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France	Edouard Denormandie
	Chambre d'Agriculture Régionale d'Ile de France	Jean-Claude PETTE
	Communauté de Communes Bassée Montoise	Roger Denormandie
	Communauté de Communes du Nogentais	Raphaële Lanthiez
	Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne	Manon Chautard
	Direction Départementale des Territoires de la Seine et Marne	Ambre Treguy
	Direction Départementale des Territoires de la Seine et Marne	Hélène Le Boedec
	Direction Départementale des Territoires de la Seine et Marne	Loïc Delebecque

	Direction Départementale des Territoires de l'Aube	Sylvette Gublin
	Direction Départementale des Territoires de l'Aube	Jean-François Hou
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand-Est	Karine Prunera
	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube	Cédric Bazain
	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Seine en Plaine Champenoise	Michel Lamy
	Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube	Rodin Tamburini
Excusé(es)	Communauté de Communes des Portes de Romilly	
	Conseil Départemental de la Marne	
Annexe(s)	Diaporama de la présentation	

Le contexte ...

La Bassée est un territoire situé à l'interface de nombreux enjeux à la fois environnementaux mais aussi économiques avec l'émergence de nombreuses filières : énergie, peuplier, extraction de granulat, ... sans oublier une dynamique hydraulique qui a dicté, et dicte encore, les pratiques, les grands aménagements du territoire (casiers, projet de mise en gabarit, ...) et les projets (projet de la réserve naturelle nationale, SAGE Bassée-Voulzie, ...).

Un précédent appel à manifestation d'intérêt, porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne, et portant sur la trame verte et bleue, avait réalisé un focus sur les enjeux agricoles et environnementaux sur sept communes de la Bassée. Le diagnostic mettait en garde sur la forte concurrence des filières économiques et agricoles sur le foncier, concurrence se faisant souvent au dépend des prairies, outil le moins rentable, dans le contexte actuel pour l'exploitant. Pour autant, ces prairies représentent un enjeu fort en termes de préservation du patrimoine naturel mais aussi de la ressource en eau.

La réserve naturelle nationale doit permettre l'émergence d'initiatives pour le territoire comme c'est le cas de l'AMI. Les services de l'État encourageront ces démarches et soutiendront pleinement le projet.

Il y a urgence à se pencher sur la question comme le montre l'absence d'installation, ou de reprise, dans l'élevage ces dernières décennies. Ce projet est bien un projet agricole qui vient à la rencontre des nombreuses autres thématiques du territoire. Il n'a pas vocation à traiter ses autres thématiques. Il doit, en tenir compte, et surtout fédérer et faire se rencontrer les acteurs pour faire émerger des possibilités pertinentes à même de répondre au triptyque économie/biodiversité et eau. Les dispositifs de compensation environnementale peuvent être une réponse mais restent souvent limités et contraints. Il sera nécessaire d'identifier des outils qui rémunèrent le travail sur prairie si l'on souhaite disposer d'un effet sur le long terme.

Les objectifs ...

Le dossier proposé, par la chambre d'agriculture de l'Aube, dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt filières est un projet agricole qui a vocation à participer à la structuration du territoire.

Il propose de travailler à la création de chaînes de valeurs de manière à apporter une, ou plusieurs solutions, aux enjeux biodiversité et eau par le développement de filières herbagères et d'élevage viable à même de :

- Constituer une alternative économique viable aux filières existantes ou à venir (peuplier, photovoltaïque, grandes cultures, ...).
- Répondre et s'adapter aux contraintes locales et aux besoins du monde agricole.
- Encourager une dynamique agricole novatrice pour des territoires aux enjeux forts.

La clé pour atteindre cet objectif est de construire une activité agricole rémunératrice capable de répondre aux enjeux environnementaux de manière à générer une attractivité pour le renouvellement ou la création d'exploitations.

Il sera donc nécessaire d'aller :

- Chercher, et soutenir, les opportunités auprès des filières existantes, ou à créer ;
- Chercher, et soutenir, les opportunités auprès des filières courtes et longues ;
- Chercher, et soutenir, les exploitants agricoles, et plus largement, les acteurs du territoire qui pourront être moteurs ;
- Proposer les outils et l'accompagnement nécessaires aux exploitants et aux filières.

La problématique des inondations est un vrai sujet pour la pérennité des activités agricoles en vallée de la Seine. L'imprévisibilité du phénomène a déjà découragé de nombreux exploitants. Il est clair que les enjeux les plus forts seront situés en vallée de la Seine, c'est d'ailleurs sur ces espaces que les financeurs sont particulièrement en attente de solutions. Le choix d'un périmètre élargi, au-delà de la seule vallée, doit permettre aussi de trouver des solutions à plus grande échelle que ce soit dans la solidarité entre filières, les besoins fonciers ou encore la visibilité des projets.

La complexité de ce dossier va notamment être située sur la diversité des profils d'exploitants et d'exploitations qui nécessiteront une, ou des, réponses qui puissent répondre à leurs besoins, tout en conservant une ligne directrice à même de permettre la constitution d'une offre, d'où la volonté de travailler à des solutions à géométrie variable.

La question du remembrement des parcelles prairiales peut aussi se poser pour faciliter l'usage des parcelles très morcelées aujourd'hui. Il doit être envisagé à grande échelle, ce qui nécessitera des discussions entre collectivités locales et les différents départements. Ce sujet pourrait notamment remonter dans le cadre des éléments portant sur le foncier dans le cadre du projet. L'AMI ne pourra pas, cependant, porter une telle démarche. Il pourra y contribuer en partageant les retours de terrain acquis au travers des rencontres réalisées.

Le plan d'actions ...

Le projet comporte 7 actions qui vont être pilotées par la chambre d'agriculture de l'Aube, avec l'appui de la chambre d'agriculture de la Marne, de l'Ile de France et de Marne Conseil Élevage et qui devraient arriver à terme deux ans après le lancement du dossier. Elles peuvent être regroupées en deux temps avec une première phase de diagnostics agricoles et économiques du territoire. Une seconde phase de déploiement et de structuration à partir des opportunités identifiées en première année.

Diagnostic agricole : Il va permettre de rencontrer une large partie des exploitants présents sur le territoire disposant d'une ou de plusieurs prairies permanentes/temporaires. Il s'agira d'identifier les opportunités et les faiblesses des exploitations et des exploitants pour définir les besoins et les stratégies qui pourraient être gagnantes.

Diagnostic filières : Il va permettre de travailler avec les filières économiques courtes, ou longues, existantes, ou non, sur le territoire, et qui pourraient apporter une ou plusieurs solutions par rapport aux objectifs du projet. Il s'agira de les caractériser, de prévoir les prérequis nécessaires à leur déploiement, ou à leur pérennisation, en lien avec les acteurs et les agriculteurs du territoire.

Synthèse foncière : Elle va permettre de synthétiser les enjeux relatifs au foncier qui auraient pu être abordés lors des deux diagnostics, ainsi que de proposer des pistes de réflexion pour les solutionner en lien avec les opérateurs fonciers et les collectivités.

Déploiement des filières : Il s'agit de l'ensemble des éléments permettant la mise en place, ou la pérennisation, de la ou des filières retenues suite à la phase 1 avec l'accompagnement des agriculteurs intéressés mais aussi l'accompagnement des acteurs économiques. En parallèle, un volet de formation sera mise en place.

Communication : Cette action permettra la mise en place des outils de communication destinés à valoriser les actions engagées, favoriser l'émergence de projets répondant aux attentes sociétales locales et encourager la mise en réseau des agriculteurs, et des professionnels, pour encourager la mutualisation des moyens et des expériences.

Définition d'un état initial de la biodiversité : L'objectif est de garantir l'innocuité, ou les effets positifs, des pratiques agricoles qui seront amenées à être déployées dans le cadre de ce projet afin de respecter notre objectif de préservation de la biodiversité. L'objectif est d'évaluer les répercussions des pratiques, nouvellement engagées, et surtout détecter rapidement si certaines ont des effets non désirées, et non imaginées au démarrage.

Plusieurs pistes ont déjà été étudiées au niveau des filières pendant le travail de rédaction du dossier de candidature parmi lesquelles :

- *L'élevage sur des marchés de niche : cosmétique, produit alimentaire haut de gamme, lait de foin, ...*
- *Les produits utilisant les fourrages : panneau isolant pour le bâtiment, foin pour les jardineries,*
- *La méthanisation,*
- *L'usage de cultures à bas niveau d'intrants pouvant soutenir l'élevage,*
- *La production de semences végétales,*
- *Pensions d'animaux,*
- *L'agrotourisme.*

La réponse doit être multiple et doit compléter des outils de compensation environnementale existant, ou ceux à créer.

Le porteur de projet ne se ferme aucune porte, aucune possibilité quant à la recherche des potentiels leviers économiques.

La première année de travail doit permettre d'identifier la compatibilité entre les profils des exploitations du territoire, les cahiers des charges potentiels des filières/outils économiques et les enjeux eau et biodiversité.

La seconde année permettra d'étudier les marchés, les faisabilités, les besoins économiques et techniques pour l'émergence des solutions retenues en accord avec les acteurs du territoire, qui seront les porteurs de projets de demain.

Prochain rendez-vous ...

La prochaine rencontre avec les acteurs du territoire sera un comité technique qui se tiendra en juin pour faire état des premiers retours des échanges réalisés avec les filières et les exploitants agricoles.

Annexe



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT FILIÈRES

« Prairies et élevage en Bassée »

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'investit. CHANGEMENT

**eau
seine
nord-seine**



Ordre du jour

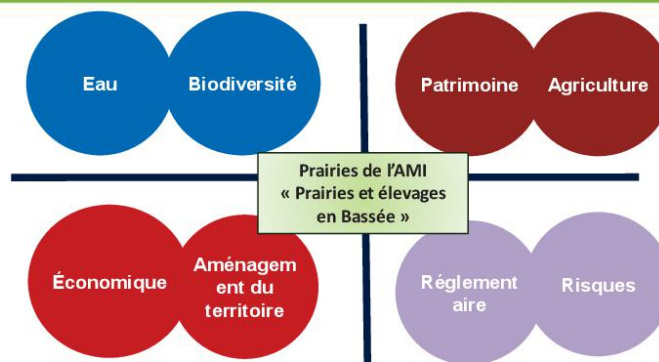
- L'AMI, projet de territoire et agricole
- La Bassée
- L'outil AMI filières
- Le projet
 - Définition
 - Construction
 - Axe de travail
 - Périmètre
 - Acteurs
 - Gouvernance
 - Plan d'action
 - Calendrier



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUBE & HAUTE-MARNE

L'AMI, un projet pour répondre aux enjeux du territoire et aux enjeux agricoles

(M. Boulard – Président de la Chambre d'Agriculture)



De nombreux enjeux sur ce territoire :

- La gestion de l'eau (NOA, SAGE, crues, z. humides)
- Une volonté de développement face aux opportunités nombreuses
- Une volonté de préservation face à la richesse du patrimoine naturel
- Les changements dans l'Agriculture
- L'aménagement du territoire (SCoT, Grand Canal, Casiers)



La Bassée

Monsieur le Préfet
Stéphane Rouvé



L'outil AMI

Agence de l'Eau Seine Normandie
Simon Bezain



Un travail sur le long terme, l'AMI s'inscrit dans la continuité des actions engagées sur ce territoire :

L'AMI, un projet de territoire

- AMI Trame verte et bleue - *CEN Champagne-Ardenne*
- Projet RNN Seine en plaine champenoise - *DREAL - DDT 10*
- Animation captage (NOA) et SAGE (Bassée-Voulzie) - *SDDEA*
- ScOT/PTRTE/PETR - *Intercommunalités*
- Prévention sur les risques d'inondations - *EPTB Seine Grands Lacs*
- Développement filière notamment le peuplier - *DREAL, Département, FIBOIS, CdA10, FDSEA10*
- Animation Natura 2000 - *F. Départementale des chasseurs 10 / 77*
- Animation PAEC/MAEC biodiversité - *Chambres d'Agricultures*

Proposer un projet agricole axé sur la préservation des surfaces en herbe, permettant de faire vivre les fermes et répondant aux enjeux environnementaux associés





L'AMI, un projet « filière »

***Redonner aux surfaces
herbagères un intérêt
économique pour en refaire une
opportunité pour l'exploitant***

Création de chaînes de valeurs

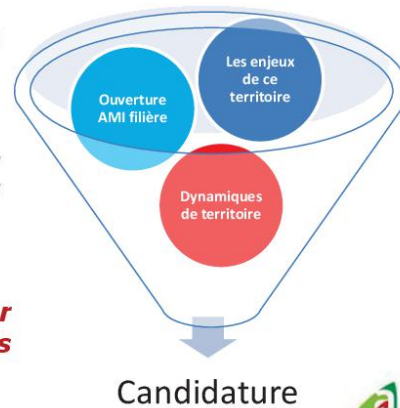
***Proposer des outils en adéquation
avec les acteurs et projets de ce
territoire pour revaloriser
durablement.***



Des ambitions ... à la formulation d'un projet

Démarrage de la rédaction en avril 2021 pour une finalisation de la candidature le 31 mars 2022

Un premier aboutissement avec un dossier construit et partagé de nombreux acteurs de différents horizons (> 40)



- Développer ou créer les filières liées à l'herbe, y compris l'élevage
- Valorisation de l'expérience et des connaissances
- Suivis des actions



- Les agriculteurs du périmètre d'étude
- Les ateliers d'élevage
- Les exploitants de surfaces herbagères

Préserver l'agriculture, la biodiversité et la ressource en eau par un, ou, des leviers économiques durables et une réappropriation

Définition - Construction - Axes de travail - **Périmètre** - Acteurs - Gouvernance - Plan d'actions - Calendrier



Définition - Construction - Axes de travail - **Périmètre** - Acteurs - Gouvernance - Plan d'actions - Calendrier



174 700 ha
Périmètre projet

117 090 ha
Surface agricole utile

40 840 ha
Espaces naturels sensibles





1 440 ha

Prairies permanentes, équivaut à
1 091 stades de foot

605 ha

Prairies temporaires



647 ha

En espace naturel sensible

1 080 ha

En zone potentiellement
inondables

820 ha

En zone potentiellement
humide



Définition - Construction - Axes de travail - Périmètre - Acteurs - Gouvernance - Plan d'actions - Calendrier

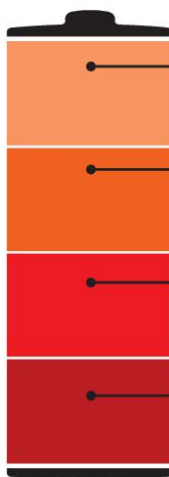


Les agriculteurs



Partenariats à construire au fil du projet

Définition - Construction - Axes de travail - Périmètre - Acteurs - Gouvernance - Plan d'actions - Calendrier



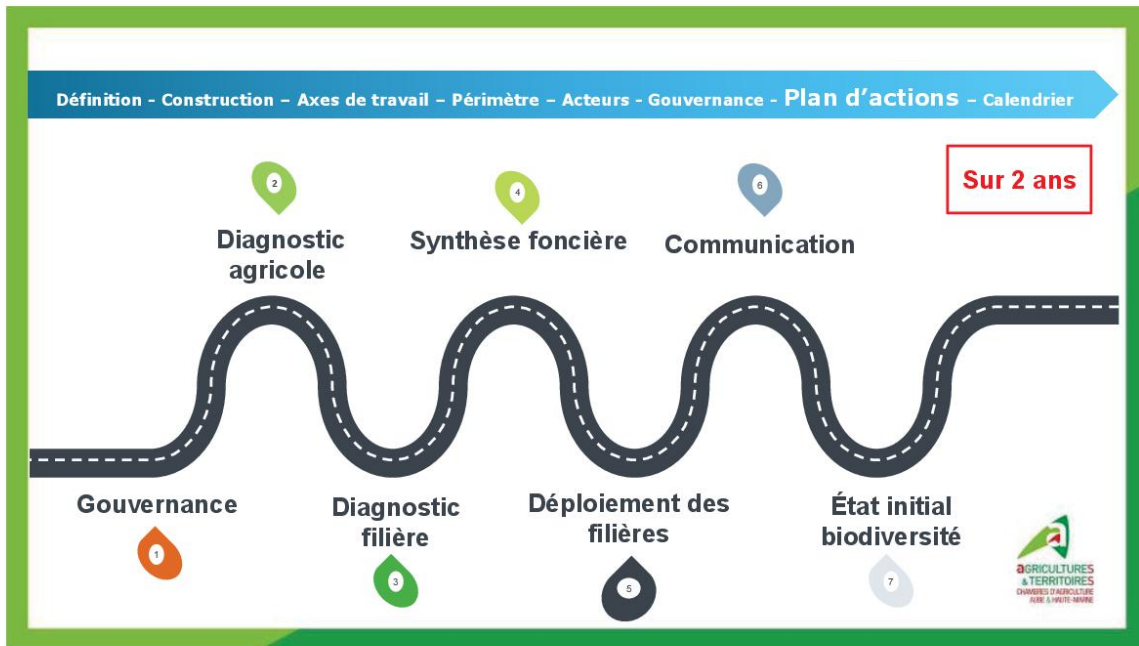
ComCons - information, mutualisation, consultation :
L'ensemble des acteurs du territoire

CODIR - pilotage politique et financier
Les chambres + AESN + Région + DREAL + DDT + Conseils
départementaux

COTECH - Pilotage technique et déploiement de actions
Membres du CODIR + toutes structures/entités impliquées ou
souhaitant l'être (Intercommunalités + municipalités éventuelles +
prestataires + agriculteurs + autres partenaires du territoire, filières, ...)

Groupes de travail - incubation - émergence
des concepts, échanges spécifiques :
Les acteurs concernés par une thématique particulière



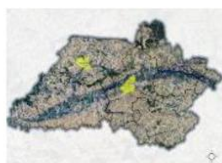


Définition - Construction - Axes de travail - Périmètre - Acteurs - Gouvernance - Plan d'actions - Calendrier

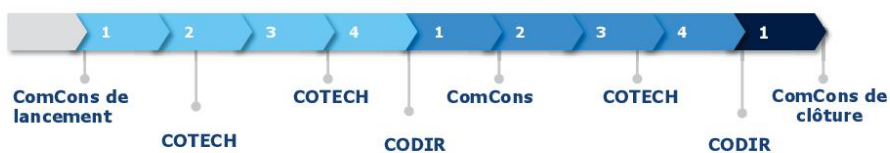
	Année 1 (2022 - 2023)				Année 2 (2023 - 2024)				
	1	2	3	4	1	2	3	4	1
Diagnostic agricole	■	■	■	■	■				
Diagnostic filières	■	■	■	■	■				
Synthèse foncière	■	■	■	■	■				
Déploiement filières				■	■	■	■	■	■
Communication	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Biodiversité		■				■	■		

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HAUTE & SAUTE-LOIRE

Les prochains rendez-vous :



- Rencontres des agriculteurs
- Rencontres des filières
- Rencontres des élus



« Seul, on va plus vite. Ensemble on va plus loin. »

